



Conseil québécois  
du commerce de détail

## **Déclaration de Léopold Turgeon, président-directeur général du CQCD, à propos du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique sur le territoire de la ville de Montréal**

**Montréal, 8 décembre 2015** — Léopold Turgeon, président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), a émis la déclaration suivante en réaction à la recommandation de la Commission à la ville de Montréal, dans le cadre de la *Consultation publique sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique des commerces de détail sur le territoire de la ville de Montréal*, de bannir les sacs d'emplettes à usage unique de son territoire en 2018 :

*« Le CQCD souhaite une collaboration entre la Ville de Montréal et les détaillants québécois afin de trouver une solution durable face au bannissement des sacs de plastique. Les détaillants vont continuer de faire des efforts afin de satisfaire leurs consommateurs et cela s'inscrit également dans l'application d'une politique environnementale ».*

*Afin de mettre en place les recommandations de la Commission, de l'accompagnement auprès des détaillants et des consommateurs sera nécessaire. Le CQCD est prêt à aider la Ville de Montréal dans cette sensibilisation.*

*De plus, le CQCD est satisfait de la recommandation d'une tarification volontaire des sacs laissée au choix des détaillants, ce qui leur permettrait une plus grande flexibilité.*

*Finalement, nous émettons certaines préoccupations vis-à-vis ces recommandations. Nous rappelons qu'il est primordial que cette nouvelle réglementation ne remplace pas les sacs de plastique par des options plus nocives pour l'environnement. Nous réitérons nos préoccupations quant aux propriétés écologiques de certains sacs réutilisables et faits de papier.*

*Nous rappelons l'importance de coopérer avec les détaillants pour trouver des solutions durables à cet enjeu, qui répondront aux préoccupations*

*environnementales et économiques des consommateurs, des élus et des détaillants. »*

### **À propos du Conseil québécois du commerce de détail**

Le CQCD est une association regroupant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans le dossier du commerce en ligne transfrontalier comme dans tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

-30-

Source : Conseil québécois du commerce de détail

Renseignements :

Emmanuelle Rouillard

Conseillère

DIRECTION Communications stratégiques

438-881-1884